

DÉVELOPPER

votre projet associatif
sous forme coopérative

« ET SI VOUS DÉCIDIEZ DE PORTER
VOTRE PROJET ASSOCIATIF
PLUS LOIN ? »



CRÉER
votre entreprise en Scop,
en Scic ou intégrer une CAE

« UN SYSTÈME PARTICIPATIF
QUI FAVORISE L'IMPLICATION
DE CHACUN »

TRANSMETTRE
une entreprise aux salariés
sous forme coopérative

« POURQUOI NE PAS TRANSMETTRE
VOTRE ENTREPRISE À CEUX QUI VOUS
ONT AIDÉ À LA FAIRE GRANDIR ? »

REPRENDRE
une entreprise en
procédure collective

« LA NÉCESSITÉ DE L'ENTREPRISE
PASSE PAR LA MOBILISATION
DES SALARIÉS »

Portons ensemble votre projet plus loin

Transformer une association en coopérative, sans modification de la personnalité morale, permet de **préserver les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire.**

TRANSFORMER UNE ASSOCIATION EN SCOP

Comment associer les salariés à la réussite et à la pérennité de l'entreprise :

- Le capital est détenu en majorité par les salariés,
 - Lors d'un vote à l'assemblée générale : « 1 personne = 1 voix »
- Les bénéfices sont répartis équitablement entre l'entreprise, les salariés et les associés.

TRANSFORMER UNE ASSOCIATION EN SCIC

Comment mettre une dynamique collective au service d'un territoire :

- Ancrer la structure dans l'économie de son territoire,
- Associer les différents partenaires à la réussite du projet (le multisociétariat),
- Avoir la vraie reconnaissance sociale et fiscale,
- Permettre de créer et pérenniser l'emploi et l'activité sur un territoire et de traduire la participation effective des salariés au projet associatif d'origine.

CRÉER UNE DYNAMIQUE EN PRÉSERVANT LES VALEURS DU PROJET

L'évolution de l'activité et ses perspectives peuvent être une formidable opportunité de se positionner dans une dimension plus entrepreneuriale, tout en **affirmant ses valeurs**. Il est en effet possible de transformer toute association en coopérative sans changer de personnalité morale.

Les réserves constituées par l'association restent impartageables.

Nombreuses sont les raisons qui poussent les responsables des associations à **se tourner vers le statut coopératif** : les questions financières et fiscales, le développement de l'activité, la forte implication des salariés, ...

Un accompagnement sur mesure

UNE ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES PLURIDISCIPLINAIRES

Nous accompagnons toute ou partie de l'équipe salariée : dans la réalisation d'un modèle économique, dans la montée en compétences des salariés sur le long terme, dans la rédaction du protocole d'accord, mais aussi dans l'approche du plan de financement de l'entreprise.

Les aspects juridiques de transformation d'une association en coopérative sont possibles depuis 2001 et permettent d'assurer la poursuite de la personne morale.

DES FINANCEMENTS EFFICACES AU SERVICE DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Nos financements permettent des transmissions sans caution personnelle avec de forts effets de levier.

Sociétés Financières du Mouvement Coopératif :

SOCODEN (Prêts participatifs)
SCOPINVEST (Société de capital développement national)
AFICOOP (Prêts d'honneur aux salariés)

Notre partenaire institutionnel :

RÉGION GRAND EST (Bourses d'Émergence)
GRAND EST EMPLOI

Principaux partenaires financiers :

FRANCE ACTIVE (Prêts participatifs et garanties sur prêt)
IMPACT COOPÉRATIF (Titres participatifs et obligations)

Réseaux bancaires partenaires

Les entreprises coopératives :

DES ENTREPRISES DYNAMIQUES

Les entreprises coopératives sont des TPE, PME et PMI dont la taille moyenne est de plus de 23 salariés.

Ce sont des sociétés commerciales, SA, SAS ou SARL, présentes dans tous les secteurs d'activité.

Le Statut SCOP :

Il a la particularité d'associer les salariés à la réussite et à la pérennité de l'entreprise :

- Le capital est détenu en majorité par les salariés,
- Lors d'un vote à l'assemblée générale :
 - « 1 PERSONNE = 1 VOIX »
- Les bénéfices sont répartis équitablement entre l'entreprise, les salariés et les associés.

Le Statut SCIC :

Sur les mêmes principes coopératifs du statut SCOP, la SCIC permet aux salariés de décider aux côtés des autres associés : producteurs, bénéficiaires et tiers.

COMPÉTITIVES ET PÉRENNES

PLUS DE 85% DE PÉRENNITÉ À 5 ANS !

Les facteurs explicatifs de cette réussite sont nombreux :

- Implication forte des salariés,
- Mécanisme de renforcement des fonds propres (épargne salariale, constitution de réserves...),
- Financement au démarrage : adapté et suffisant,
- Fiscalité spécifique,
- Suivi tout au long de la vie de l'entreprise par les chargés de mission de l'URSCOP Grand Est.

AVEC UN STATUT PARTICIPATIF

Comparaison de statuts

SA / SAS / SARL SCOP

SA / SAS / SARL SCIC

Comparaison de statuts	SA / SAS / SARL SCOP	SA / SAS / SARL SCIC
Capital Social	Variable. Minimum 2 salariés-associés (tous les salariés ne sont pas obligatoirement associés). 51 % minimum aux salariés	Variable. Multisociétariat. 3 catégories d'associés : 1 salarié, 1 bénéficiaire et 1 autre (tous les salariés ne sont pas obligatoirement associés)
Accord de participation aux salariés	Accord existant dans 98% des SCOP. Minimum 25 % du résultat	/
Pouvoir des associés en Assemblée Générale	1 salarié-associé = 1 voix Les associés sont majoritaires en capital et disposent au moins de 65 % des droits de vote	1 associé = 1 voix Possibilité de construire des collèges entre 10 % et 50 % des droits de vote
Statut du dirigeant	Conservation par le dirigeant du statut de salarié et de son contrat de travail. Maintien de la protection sociale de salarié dont l'assurance chômage	Salarié ou non. Allocations chômage sous condition d'affiliation
Réserves	Minimum 16 % du résultat	En réserves impartageables : entre 57,5 % et 100 %, exonération IS possible



POINFOR

Créée en 1995, l'association POINFOR, spécialisée dans la formation professionnelle continue en région Champagne-Ardenne et Franche Comté, compte plus de 50 salariés. Les membres du conseil d'administration ont décidé de **transformer l'association en SCOP afin de formaliser l'implication déjà importante des salariés.**

Le passage en SCOP a permis à POINFOR d'évoluer vers une nouvelle organisation en :

- Mettant en place une gouvernance qui s'inscrit dans le champ de l'éducation populaire et des valeurs de coopération,
- Partageant le vécu et l'identité pour en donner un sens adapté aux enjeux de société.

Afin de renforcer les fonds propres et le capital social de la SCOP POINFOR SA, les salariés ont bénéficié du soutien de la Région dans le cadre des BOURSES d'ÉMERGENCE.



« Dans le contexte économique actuel, ODCVL se devait de faire évoluer son statut pour mieux communiquer, assurer une meilleure gouvernance, pour lier de meilleurs partenariats et pour renforcer son implication territoriale tout en confirmant son choix de gestion désintéressée ainsi que son appartenance à l'économie sociale et solidaire. »



ODCVL

COMPTOIR DE PROJETS ÉDUCATIFS

Forte de ses 115 équivalents temps plein et d'un chiffre d'affaires de plus de 9 millions d'euros annuel, le choix d'interroger le projet associatif a été mené par le conseil d'administration: une évolution des statuts permettant **d'ouvrir la gouvernance de l'entreprise** aux fondateurs mais aussi aux salariés, aux partenaires pédagogiques et techniques a été adoptée lors de la **transformation de l'association en SCIC en 2012.**

La particularité de ce statut est de permettre la collaboration entre différents acteurs autour d'un projet commun de production de biens et services d'intérêt collectif avec un caractère d'utilité sociale. La SCIC, c'est la volonté de concilier et de mettre à égalité d'importance les deux volets du développement que sont l'économique et le social.

1 _ ÉTUDE ET VALIDATION

- Constitution de l'équipe et diagnostic de l'entreprise.
- Étude d'un plan de développement et évaluation du prix de l'entreprise.
- Cohérence de l'équipe de repreneurs.



Créée en 1939 par des enseignants dans le massif vosgien, Odcvl est une des associations pionnières en matière d'Éducation Populaire et de droit aux vacances pour tous. Durant toutes ces années, l'association a su se développer et élargir ses activités en matière de séjours touristiques, culturels et éducatifs.



IM'SERSON

Depuis sa création il y a 25 ans, IM'SERSON a grandi sous forme associative et emploie une trentaine de salariés.

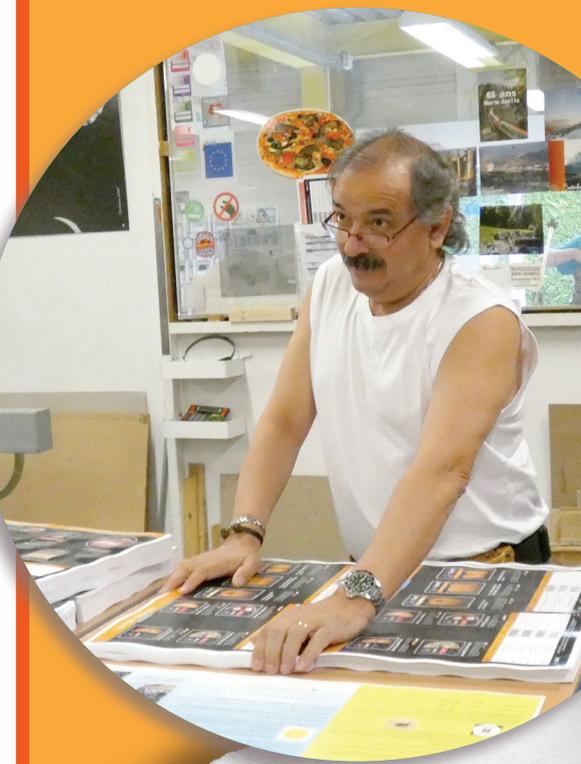
Le conseil d'administration a souhaité transmettre l'entreprise

à ses salariés afin de pérenniser les emplois et poursuivre son développement.

En choisissant de passer en Scop, les salariés ont décidé de prendre leur destin en main pour arriver à poser le cadre d'une nouvelle gouvernance.

La SCOP IM'SERSON est spécialisée dans l'impression sur tous supports. La finalité de la structure consiste à accompagner vers l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi : environ 15 salariés sont en contrat à durée déterminée d'insertion.

Lors de la transformation en SCOP, **12 salariés permanents se sont associés** et ont été accompagnés par AFICOOP et la Région Grand Est pour la constitution de leur capital social.



4 _ SUIVI

- Formation et accompagnement personnalisés du dirigeant.
- Adaptation des outils de gestion et de suivi.
- Formations «coopérateurs» accessibles à tous.
- Conseils tout au long de la vie de la coopérative (réponse sur un plan stratégique et opérationnel).
- Suivi coopératif et gestion.

3 _ TRANSFORMATION

- Accompagnement au montage juridique du projet (Statut, Assemblée Générale de transformation, ...).

2 _ FINANCEMENT

- Montage d'un plan de financement adapté et soutenable.
- Recherche de ressources financières sans caution personnelle.





Des projets collectifs : assurer la continuité et grandir

Les coopératives (SCOP ou SCIC) apportent une réponse au besoin de conduire un projet commun, à la fois entrepreneurial et humain. Les richesses créées par les coopératives ne concernent pas seulement les salariés et les associés : elles profitent dans la durée à leur environnement, dans une véritable logique de territoire.

Le mouvement coopératif apporte aux créateurs de toutes ces richesses l'accompagnement humain, technique, juridique et financier adapté.

LA CLÉ DE LA RÉUSSITE ?

Une forte capacité des salariés à se mobiliser pour développer leur entreprise.

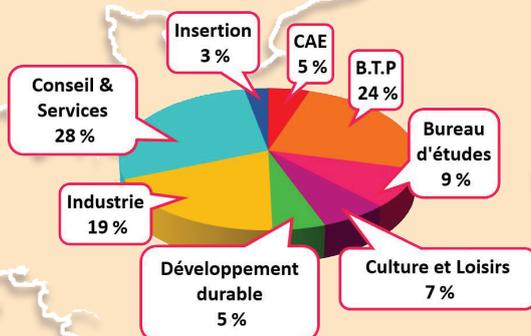
Les entreprises coopératives témoignent tous les jours de la capacité des hommes et des femmes à conduire avec succès un projet commun, à la fois économique et humain. Convaincue que l'entreprise peut également être un lieu où les salariés-associés sont capables d'avancer, tant individuellement que collectivement, l'Union Régionale des Scop Grand Est soutient les initiatives de salariés qui souhaitent prendre en main leur avenir.

LES SALARIÉS DE LA SCIC CITIZ EN PARLENT !

« L'association est devenue Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en 2004. Le capital de la SCIC est détenu majoritairement par les utilisateurs, associés aux collectivités et à des partenaires privés comme les opérateurs de transports ou les entreprises utilisatrices. Le sociétariat des utilisateurs permet le développement de l'auto-partage dans la région : chacun(e) peut participer en souscrivant une part sociale !

Sans l'association des salariés, des utilisateurs et des collectivités, nous n'aurions pas pu nous développer sur l'ensemble du territoire français. »

EN FRANCE (fin 2017) : 3 200 SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
58 000 SALARIÉS



Répartition sectorielle par coopératives dans le GRAND EST (fin 2017)

L'UNION RÉGIONALE DES SCOP GRAND EST, créée en 1980, est riche d'une expérience de près de 40 ans dans le développement d'entreprise. Reconnus comme de véritables experts pluridisciplinaires, les membres de notre équipe sont en capacité d'accompagner tout type de projets.

Au-delà de l'accompagnement, l'Union Régionale des Scop Grand Est met en réseau les coopératives du territoire, rendant possible la création d'une synergie et le partage d'expériences entre elles.



Union Régionale des Scop Grand Est
5, rue Morey - 54000 NANCY
Tél : 03 83 37 47 80
E-mail : uest@scop.coop
www.scop.coop



Avec le soutien financier de :

